41 millions d'euros pour sécuriser l'usine Ineos de Sarralbe

by Les Echos - samedi, septembre 02, 2017

http://correspondances.fr/41-millions-deuros-pour-securiser-lusine-ineos-de-sarralbe/

Pour l'usine, le préfet de Moselle a signé le plan de prévention des risques technologiques le plus coûteux de France.



polypropylène aurait pu être fatal à l'usine.

Insérée dans le tissu urbain de Sarralbe (4.500 habitants) depuis le XIXe siècle, l'usine de polypropylène Ineos Polymers Sarralbe a obtenu un nouveau gage de pérennité : le préfet de Moselle a validé le plan de prévention des risques technologiques (PPRT), d'un montant de 41,5 millions d'euros, élaboré au terme de sept années d'études et de négociations entre l'industriel, l'Etat et les collectivités. En 2009, le processus s'est engagé dans une période de grande interrogation. L'avenir du site, qui employait alors 420 salariés, contre 220 emplois directs et 70 en soustraitance aujourd'hui, paraissait menacé par la restructuration engagée par Total sur la plate-forme de Carling, distante de 30 kilomètres. L'arrêt du vapocraqueur qui approvisionnait Ineos Polymers en

Sur cette plate-forme classée « Seveso haut », Ineos Polymers Sarralbe a étudié 240 scénarios d'accidents, pour élaborer un PPRT d'un montant de 36,8 millions d'euros pour son seul volet industriel. Le principal risque d'explosion réside dans le remplissage des deux sphères, d'une capacité de 900 tonnes chacune, où Ineos stocke le propylène.

Le plan prévoit d'implanter une station de dépotage mutualisée sur la plate-forme de Carling et de remettre en service le pipeline qui reliait naguère Sarralbe aux installations de Total. Ineos ne conservera sur son site qu'un réservoir « tampon », semi-enterré. L'usine remplacera ses chaudières à charbon par des générateurs à vapeur, qui consommeront sur place le propane jusqu'à présent revendu au terme de manipulations potentiellement dangereuses. La tuyauterie qui traverse actuellement le domaine public pour évacuer les vapeurs organiques sera supprimée.

Convention tripartite

Une convention tripartite attribue le financement des travaux entre l'industriel (40 %), l'Etat (40 %) et les collectivités locales (20 %), comme le prévoit la loi sur le risque industriel votée après AZF. Le PPRT comporte également un volet de réduction de la vulnérabilité qui touche 270 habitations à Sarralbe et dans le village voisin de Willerwald. En zone rouge, 11 habitations seront rasées et leurs propriétaires

1/2

indemnisés à hauteur de 2 millions d'euros. Dans les zones d'aléas moyens et faibles, quelque 260 propriétaires devront renforcer châssis de portes et fenêtres et recouvrir les vitres d'un film protecteur pour éviter les éclats de verre en cas d'explosion.

L'essentiel des travaux, limités à 20.000 euros par maison, sera pris en charge par l'industriel, l'Etat et la collectivité, 10 % restant à la charge des riverains.

2/2